

PRÉSENTATION de votre dossier complet

- **1 CONTRAT DE LOCATION signé par l'étudiant** (1 exemplaire sera remis à l'étudiant après signature du Directeur)
- **1 ENGAGEMENT DE CAUTION SOLIDAIRE complété et signé par vos parents , famille, amis et/ou le cautionneur** (pour une personne physique joindre : 1 pièce récente justifiant du domicile, un justificatif de revenus, 1 pièce d'identité, 1 RIB – pour une personne morale : extrait Kbis de moins de 3 mois, justificatif d'identité du représentant, un RIB Ou RIP)
- **1 ATTESTATION D'ASSURANCE** couvrant les risques locatifs et la responsabilité civile de l'élève (Demander à votre assureur de bien couvrir la période d'arrivée dans le logement au 30 juin 2019). *Fournir une nouvelle attestation en cours d'année si les droits s'arrêtent au 31/12/2018*
- **1 CHEQUE** (à l'ordre de l'agent comptable ENSAM) pour les nuitées du mois d'août (cf document « prix des nuitées ») avec vos nom, prénom, n° logement et année au dos
- **1 CHÈQUE** (à l'ordre de l'Agent Comptable ENSAM) de la 1^{ère} mensualité du loyer (montant avec charges) avec vos nom, prénom, n° logement et année au dos
- **1 AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT mensuel** pour vous acquitter de vos loyers complétée d'un RIB Premiers mois (septembre et octobre) à régler par chèque ou carte bancaire (le règlement annuel par chèque ou par CB ne sera accepté qu'au cas par cas)
- **LA DERNIERE PAGE DU REGLEMENT INTÉRIEUR** de la résidence, signée par l'étudiant et la caution
- **LA CHARTE DU RESIDENT** signée par l'étudiant
- **1 FICHE DE RENSEIGNEMENT 2018/2019**

Vous présenterez le dossier complet (Documents administratifs + chèques)

Pour les 1ères A : le 29 Août 2018 lors des formalités d'inscription

Prendre RDV sur <https://doodle.com/poll/2bcwxa2idpdpnwaf>

Pour les 2èmes A : selon calendrier et listes définis avec élèves



L'accès à la résidence ne sera plus autorisé si le dossier administratif est incomplet (6 premiers documents obligatoires le jour de l'inscription)

Le service résidence



VOTRE COURRIER :

Préciser à vos différents interlocuteurs de bien noter sur les courriers adressés :

NOM Prénom

Résidence Jacques Pagliero

N° de boîte aux lettres

7 rue Camille Guérin 59000 LILLE

Tarifs nuitées août 2018

tous						
prix du loyer	prix à la nuitée	2 nuits (30 au 31 août)	3 nuits (29 au 31 août)	4 nuits (28 au 31 août)	5 nuits (27 au 31 août)	8 nuits (24 au 31 août)
294,00 €	9,80 €	19,60 €	29,40 €	39,20 €	49,00 €	78,40 €
322,00 €	10,73 €	21,47 €	32,20 €	42,93 €	53,67 €	85,87 €
323,00 €	10,77 €	21,53 €	32,30 €	43,07 €	53,83 €	86,13 €
351,00 €	11,70 €	23,40 €	35,10 €	46,80 €	58,50 €	93,60 €
367,00 €	12,23 €	24,47 €	36,70 €	48,93 €	61,17 €	97,87 €
385,00 €	12,83 €	25,67 €	38,50 €	51,33 €	64,17 €	102,67 €
406,00 €	13,53 €	27,07 €	40,60 €	54,13 €	67,67 €	108,27 €
412,00 €	13,73 €	27,47 €	41,20 €	54,93 €	68,67 €	109,87 €
427,00 €	14,23 €	28,47 €	42,70 €	56,93 €	71,17 €	113,87 €
429,00 €	14,30 €	28,60 €	42,90 €	57,20 €	71,50 €	114,40 €
447,00 €	14,90 €	29,80 €	44,70 €	59,60 €	74,50 €	119,20 €
466,00 €	15,53 €	31,07 €	46,60 €	62,13 €	77,67 €	124,27 €
467,00 €	15,57 €	31,13 €	46,70 €	62,27 €	77,83 €	124,53 €
484,00 €	16,13 €	32,27 €	48,40 €	64,53 €	80,67 €	129,07 €
485,00 €	16,17 €	32,33 €	48,50 €	64,67 €	80,83 €	129,33 €
508,00 €	16,93 €	33,87 €	50,80 €	67,73 €	84,67 €	135,47 €
528,00 €	17,60 €	35,20 €	52,80 €	70,40 €	88,00 €	140,80 €
536,00 €	17,87 €	35,73 €	53,60 €	71,47 €	89,33 €	142,93 €
572,00 €	19,07 €	38,13 €	57,20 €	76,27 €	95,33 €	152,53 €

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2018- 2019

LOCATAIRE : Préciser : 1^{ère} année Ensam non redoublant – 2^{ème} année Ensam non redoublant – autres :

NOM – Prénom :





N° de chambre : N° boîte aux lettres : Type :

 06.....

..... @

PARENTS 1 et/ou CAUTIONNEUR :

PARENT 2 :

NOM – Prénom	NOM – Prénom
  06.....	  06.....
ADRESSE :	ADRESSE :
Code postal : Ville :	Code postal : Ville :
@	@

CHARTRE DU RESIDENT

RESIDENCE JACQUES PAGLIERO 7 RUE CAMILLE GUERIN LILLE

L'objectif de la charte est de rappeler les grands principes qui permettent d'offrir un cadre de vie agréable et sécurisé pour chacun des résidents et du personnel qui y travaille.

L'admission à la résidence Jacques Pagliéro à Lille vaut adhésion au règlement intérieur et l'engagement de s'y conformer pleinement.

Outre le respect qui est dû à chacun et aux locaux de la résidence, le résident veillera notamment à :

- **La paisibilité des locaux et au droit au sommeil des autres locataires**
- **L'équilibre entre le travail d'études, l'engagement dans les activités associatives et le repos**
- **La préservation du matériel et des équipements:**
 - ✓ Ne pas abîmer les portes, les murs...(les dégradations feront l'objet de réparations sous forme de facturation adressée à la caution solidaire)
 - ✓ Faire un usage adapté de l'ascenseur,
 - ✓ Se faire connaître en cas de responsabilité sur une quelconque dégradation
- **Respecter les règles élémentaires d'hygiène et de bon voisinage :**
 - ✓ Entretien le logement régulièrement, déposer les déchets ménagers dans les poubelles extérieures
 - ✓ Nettoyer après usage personnel la base sanitaire partagée
- **Respecter les règles de sécurité :**
 - ✓ Laisser libres les circulations, ne pas encombrer les TA de matériels non autorisés
 - ✓ Repérer les circuits d'évacuation, mémoriser les consignes de sécurité et m'y conformer
 - ✓ Ne pas fumer dans les parties privatives et collectives de la résidence
 - ✓ Ne pas manipuler les extincteurs sans raison valable
 - ✓ Ne pas abuser de boissons alcoolisées,
 - ✓ Ne pas mettre en danger les autres et me mettre en danger (interdiction de circuler sur les toitures)
- **Ne pas introduire ou consommer de produits stupéfiants dans la résidence.** De tels actes relèvent d'une procédure pénale article 1628 du code de la santé publique et 222 du code pénal

Mention « lu et approuvé ».....

NOM Prénom

Signature :



ARTS ET MÉTIERS
ParisTech

Mandat de prélèvement SEPA
Type de contrat : Règlement de loyers

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'ENSAM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'ENSAM.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA (ICS) : : FR65ZZZ592577

Référence Unique du Mandat (RUM)

FR65ZZZ592577LOY

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

ENSAM

151, boulevard de l'hôpital

75013 PARIS

FRANCE

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

IDENTIFICATION

INTERNATIONALE DU COMPTE BANCAIRE (IBAN)

FR

IDENTIFICATION

INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent /répétitif

Paiement ponctuel

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ
(si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :

.....

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'ENSAM. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'ENSAM

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ARTS ET METIERS PARIS TECH - CER DE LILLE RESIDENCE JACQUES PAGLIERO Informations sur les logements pour l'année universitaire 2018-2019

Studio (sanitaire à l'intérieur) (<i>shower & WC inside</i>)		Colocation (sanitaire à l'intérieur <i>inside</i>)	Chambre (base sanitaire dans le couloir) <i>shower & WC outside</i>
Nombre	83 + 6 (*)	14 T2 (2 élèves) 2 T3 (3 élèves) 15 T4 (4 élèves)	68
Kitchenette	Oui	oui	Oui
Evier (<i>sink</i>)	Oui	oui	Oui
Réfrigérateur (<i>fridge</i>)	Oui	oui	Oui
Plaques de cuisson (<i>cooking plates</i>)	2	2 ou 4	2
Lavabo (<i>bathroom sink</i>)	Oui	Oui	Oui
Douche (<i>shower</i>)	Oui	En commun (shared)	en commun (shared) (maxi 4 étudiants)
WC (<i>toilets</i>)	Oui	En commun (shared)	en commun (shared) (maxi 4 étudiants)
Lit (<i>bedroom</i>)	1	1	1
Bureau + chaise à roulette (neuve fin 2017) (<i>desk+wheelchair</i>)	1	1 par chambre	1
Table	1	1	1
Chaise (<i>chair</i>)	oui	oui	oui
Placard (<i>cupboard</i>)	1	1	1
Accessibilité à Internet WIFI (<i>internet wireless</i>)	Non	Non	Non
Possibilité via association élèves			
Salle informatique collective (dans école) <i>class computer room</i>	oui	oui	oui
Surface (m2) (<i>square footage</i>)	12,06 m ² à 26,95 m ²	36,40 m ² à 94,61 m ² (surface totale du logement (<i>apartment</i>) Surface chambre (<i>room</i>) de 18,05 m ² à 26,43 m ²)	De 10,51 m ² à 18,19 m ²
Loyer charges comprises 2018/2019 (<i>rental fee , including charges</i>)	de 367 € à 572 €	de 351 € à 536 € par locataire	de 322 € à 467 €
	Type B (45) : 367 à 427 € Type C (14) : 429 à 485 € Type D (30) : 508 à 572 €	Type A (4) : 351 € Type B (56) : 367 à 427 € Type C (23) : 447 à 485 € Type D (8) : 536 €	Type A (19) : 322 à 351 € Type B (44) : 367 à 427 € Type C (5) : 466 à 467 €

* 6 grands studios peuvent accueillir 2 locataires à 294€/personne (6 big 1 room apartment could be shared by two students)

CAF : vous pouvez obtenir une aide auprès de la CAF (*you can obtain a financial support from the French State, the agency in charge of that assistance is called C.A.F.*)

Calculez le montant de votre aide au logement (www.caf.fr)

Compte-tenu des différentes surfaces, de la configuration de la résidence, et des congés des personnels il ne nous est pas possible de fournir des photos des logements ni de visiter auparavant (*Due to the diversity of apartment types, we can't publish pictures and make visits*)

NOUS NE FOURNISSONS NI LE LINGE DE LIT (ramener protège matelas, drap housse couette ou couverture, oreiller etc.) NI LA VAISSELLE.

(*We don't provide you with any bed linen or tableware, plates... please come with yours*) / (*Neither bedding , nor dishes*)

INFOS CAF

Vos droits prennent effet au 1er jour du mois suivant votre entrée dans le logement.



La loi de financement de la sécurité sociale pour 2011 a supprimé la rétroactivité du versement des aides au logement

Celles-ci sont désormais versées à partir du premier jour du mois de la demande.

Si vous faites votre demande en octobre alors que vous êtes rentrés en septembre, votre demande sera étudiée au 1^{er} novembre avec 1^{er} versement en décembre (vous perdrez 1 mois)

Si vous faites votre demande en février alors que vous êtes rentrés en septembre, votre demande sera étudiée au 1^{er} mars avec 1^{er} versement en avril (vous perdrez 6 mois !)

Ne tardez donc pas à faire votre demande d'aide au logement si vous ne voulez pas perdre de droits.

Entrée dans le logement	Droits à l'Allocation Logement	Paielement
entre le 1er août et le 31 août * <u>Faites votre demande d'AL avant le 31 août si vous ne voulez pas perdre un mois</u>	1 septembre	05 octobre (pour septembre) 05 novembre (pour octobre) 05 décembre (pour novembre) 05 janvier (pour décembre) 05 février (pour janvier) 05 mars (pour février) 05 avril (pour mars) 05 mai (pour avril) 05 juin (pour mai) 05 juillet (pour juin)
Entre le 1 ^{er} septembre et le 30 septembre <u>Faites votre demande d'AL avant le 30 septembre si vous ne voulez pas perdre un mois</u>	1 ^{er} octobre	05 novembre (pour octobre) 05 décembre (pour novembre) 05 janvier (pour décembre) 05 février (pour janvier) 05 mars (pour février) 05 avril (pour mars) 05 mai (pour avril) 05 juin (pour mai) 05 juillet (pour juin)

* Il faut avoir réglé les nuitées du mois d'août pour pouvoir prétendre à l'allocation logement à compter du 1^{er} septembre

Dans la mesure où vous vous acquittez de votre loyer jusqu'au 30 juin, vous avez droit aux aides de la CAF jusqu'en juin inclus, même si vous quittez votre logement courant juin.

SOYEZ ATTENTIF !